LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1899
253 — *Saint Nom de Marie* — 112
Numéro 208
VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême,
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)
M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Rennes, 9 septembre.

Des mesures d'ordre très sévères ont été prises.

La séance du Conseil de guerre a été ouverte, ce matin, à 7 h. 1/2.

Dreyfus est aussi calme et impassible qu'au début du procès, disent ses amis.

Me Demange continue sa plaidoirie. Il s'efforce de réfuter les arguments des généraux Roget et Mercier, et tente de démontrer que certaines phrases du bordereau ne peuvent pas avoir été écrites par Dreyfus. Il ajoute que celui ci n'a jamais possédé certains renseignements énumérés au bordereau.

Paris, 9 septembre.

Les journaux antirevisionnistes reconnaissent le grand mérite oratoire de la plaidoirie de Me Demange, sa modération et sa force de raisonnement. Mais ils constatent aussi qu'elle n'apporte aucun fait nouveau et qu'en conséquence elle ne saurait modifier l'impression produite par les débats.

Les journaux revisionnistes, de leur côté, constatent que Me Demange a montré le vide des dossiers secrets, qu'il a détruit la légende des aveux et le récit des témoins de Quesnay de Beaurepaire.

La plupart des journaux croient que l'arrêt sera rendu aujourd'hui.

Rennes, 9 septembre.

Me Labori, interviewé par un correspondant du *Figaro,* lui a déclaré qu'il avait rendu visite à Dreyfus, qu'il avait trouvé très affecté par les bruits de mauvais augure qui circulent à Rennes. Dreyfus a dit à Me Labori : « Si j'étais seul au monde, j'aimerais mieux être mort. »

Londres, 9 septembre.

Une note officieuse dit qu'à la suite du Conseil de cabinet qui a été tenu hier, une dépêche rédigée en termes énergiques a été envoyée au Transvaal. Elle sera probablement publiée à Londres aussitôt reçue à Prétoria.

Le Conseil de cabinet qui s'est tenu hier avait attiré une grande foule, qui a acclamé lord Salisbury à la sortie.

La *Pall Mall Gazette* dit que dans la dépêche énergique qu'ils ont décidé d'envoyer, les ministres refusent de faire abandon de la *suzeraineté de l'Angleterre sur le* Transvaal et rappellent l'offre qui a été faite de nommer une Commission commune d'enquête, offre qui ne peut pas rester indéfiniment pendante.

Les termes de la dépêche seraient tels qu'une réponse évasive serait impossible.

Londres, 9 septembre.

On annonce que le Parlement ne sera pas convoqué et les réserves ne seront pas appelées, mais que 6.000 hommes seront envoyés dans le Sud de l'Afrique.

Prétoria, 9 septembre.

Le Volksraad a continé vendredi la discussion relative à la concentration des troupes britanniques à la frontière.

Le Volksraad a adopté une résolution par laquelle il exprime son regret que des troupes aient été concentrées à la frontière, déclare que le Transvaal vit en paix et entretient de bonne relations avec les autres nations et ajoute qu'au cas où la guerre éclaterait, le Transvaal ne serait pas responsable, ayant tout fait pour éviter une rupture.

Au sujet des négociations en cours, le Volksraad s'est borné à déclarer qu'il maintient l'indépendance du Transvaal comme condition essentielle.

Londres, 9 septembre

Le *Daily News* apprend du Cap que le bruit court que l'Etat libre d'Orange ferait un plébiscite pour savoir s'il observerait la neutralité, en cas d'une guerre entre l'Angleterre et le Transvaal, ou s'il prendrait parti pour les Boërs.

Belgrade, 9 septembre

Le procès contre les personnes impliquées dans l'affaire de l'attentat contre l'ex roi Milan et dans l'affaire de haute trahison, a commencé vendredi matin. Après les formalités d'introduction, il a été procédé à la lecture de l'acte d'accusation Cet acte rapporte tout d'abord les faits relatifs à l'attentat. Il rappelle que Knezewitch les a avoués et a déclaré qu'il avait agi pour de l'argent et à la suite de promesses qui lui ont été faites. Sa tâche était d'assassiner l'ex-roi Milan afin de provoquer une révolution et d'amener la chute du roi Alexandre et son remplacement par Karageorgewitch.

L'acte d'accusation rappelle ensuite que Knezewith a nommé comme instigateurs directs du crime le colonel Vlajko Nikolitch, l'employé municipal Kowauvitch et le fabriquant de liqueurs Dimitch.

Le représentant du ministère public constate, enfin, que ni la position sociale, ni le passé de Kenezewith, ni aucune injustice qui aurait été commise à son égard ne pouvait le pousser à commettre un tel acte.

Francfort, 9 septembre.

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* que le prince et la princesse de Monténégro ont quitté Constantinople vendredi, emportant avec eux de riches cadeaux du Sultan.

Le couple princier se rend à Athènes pour visiter la cour de Grèce.

Afin d'empêcher le renouvellement d'incidents comme celui du salut des stationnaires russes, la Porte a décidé d'adresser une protestation énergique à l'ambassade de Russie, aussitôt le prince et la princesse partis.

Francfort, 9 septembre.

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* qu'à l'occasion d'un enterrement à Rumanovo, des femmes bulgares ont assailli le cortège funèbre serbe et ont brisé la croix qui précédait le corbillard.

Le lendemain, ce conflit confessionnel a donné *lieu à de sanglantes rencontres,* dans lesquelles il y a eu 6 morts et 24 blessés.

Berlin, 9 septembre.

Les ouvriers passementiers ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui.

Le Sentier, (Vallée de Joux) 9 septembre.

La nuit dernière, un peu après minuit, un incendie a détruit cinq maisons dans le hameau de Chez-le-Maître, qui compte vingt maisons et trente-deux ménages. L'eau faisant défaut, les secours ont été inutiles.

Les habitants ont eu beaucoup de peine à s'enfuir.

Douze ménages sont sans abri.

Le procès de Rennes

Nous donnons aujourd'hui la suite du plaidoyer du défenseur de Dreyfus, dont nos *Dernières Dépêches* d'hier ont résumé la première partie. Avons-nous besoin de dire que nous ne faisons pas nôtres les arguments de Me Demange ?

Le plaidoyer de la défense

Me Demange aborde la question des aveux.

Les propos tenus par Dreyfus en présence du capitaine Lebrun-Renaud n'ont pu être qu'un reflet de la pensée du colonel du Paty de Clam ; le condamné ne faisait, en somme, que répéter les paroles que ce dernier lui avait dites. Le rapport du colonel du Paty de Clam a malheureusement disparu ; mais il existe, de 1894, une note dans laquelle Dreyfus nie absolument avoir pratiqué l'amorçage. Le défenseur s'étonne que le général Mercier n'ait pas fait interroger Dreyfus lorsqu'il a appris ses prétendus aveux.

Me Demange discute une pièce du dossier et démontre qu'elle ne s'applique pas à Dreyfus, mais à Esterhazy, lequel a avoué avoir eu des rapports avec des espions, — sur l'ordre, a-t-il dit, du colonel Sandherr. — On a produit une pièce relative à la dénonciation d'un agent envoyé en Suisse, mais rien n'est venu démontrer que cette dénonciation provint de Dreyfus plutôt que de tout autre.

Quant à la pièce *Davignon,* il n'y faut voir que l'expression du désir des agents Schwartzkoppen et Panizzardi *de ne pas divulguer leur* travail commun. C'est pourquoi ils demandaient simultanément des renseignements sur une question secondaire. N'est il pas extraordinaire qu'on ait voulu considérer comme une charge contre Dreyfus une pièce contenant un *D* surchargé ? En somme, il n'y a eu qu'un seul genre de fuite bien constaté au ministère, celui des plans directeurs de différents forts. Mais il ne faut pas perdre de vue la lettre de Panizzardi à Schwartzkoppen, disant de payer 300 fr. pour ces documents. Il n'est pas possible qu'il s'agisse là de Dreyfus, auquel on n'aurait jamais songé à payer chaque plan une vingtaine de francs ! Donc, la pièce « Ce canaille de D... » désigne incontestablement un pauvre diable quelconque.

Me Demange aborde la discussion d'une pièce du dossier secret, d'une lettre où le chef de Schwartzkoppen écrivait à celui-ci qu'on était « tranquilisé au sujet de Dreyfus. » Mais cela, dit Me Demange, n'est à aucun degré une preuve de culpabilité. On parlait partout de l'affaire Dreyfus. On pouvait avoir éprouvé des inquiétudes : on les reconnait sans fondements, après quoi, on écrit tout simplement à Schwartzkoppen qu'on était rassuré.

Quant à l'examen technique du bordereau, il est essentiellement du domaine de l'hypothèse.

Le défenseur dit que c'est par la publication du bordereau seulement que les attachés militaires étrangers ont appris les causes de la condamnation de Dreyfus.

Le commandant Cuignet, commentant la lettre écrite par l'agent Panizzardi les 2 et 8 novembre, à son ambassadeur, en est arrivé à y *voir une preuve de culpabilité, alors que* Panizzardi nie précisément avoir eu des relations avec Dreyfus.

Le dossier secret a révélé que l'omission du nom d'Esterhazy était volontaire. Me Demange ne peut pas croire que les agents Schwartzkoppen et Panizzardi aient trompé leur gouvernement ; il a foi dans la parole d'honneur de ces officiers, affirmant qu'ils n'ont pas eu de relations avec Dreyfus. Leur affirmation a, d'ailleurs, été confirmée à la tribune d'un Parlement étranger — au Reichstag, par M. de Bülow — sous la forme la plus solennelle.

Me Demange fait remarquer que, si la déclaration faite devant le Reichstag de Berlin affirme qu'il n'y a eu aucune relation avec Dreyfus, elle est muette au sujet d'Esterhazy. Pourqnoi ?

Abordant les preuves morales, Me Demange retrace la scène de la dictée, insistant sur l'étrange importance qu'elle a prise dans l'esprit du colonel du Paty de Clam. Me Demange dit que Dreyfus a tremblé seulement à la suite de l'interpellation du colonel du Paty de Clam, qui lui a dit d'une voix forte : « Vous tremblez ! » Dreyfus répondit qu'il avait froid aux doigts et une irrégularité dans l'écriture est constatée au moment de cette interpellation.

Me Demange insiste sur ce fait que toutes les personnes qui assistaient à la dictée avaient une idée préconçue ; elles croyaient à la culpabilité. Cela est si vrai, qu'on voulut que Dreyfus se tuât. On mit un revolver à sa portée. Mais Dreyfus refusa de s'en servir, parce qu'il était innocent.

L'avocat suit l'ordre des faits depuis 1894.

La démarche faite par Mathieu Dreyfus auprès du colonel Sandherr était très naturelle et bien motivée par les circonstances. C'est en *vain qu'on a voulu lui attribuer un sens suspect* ; le colonel Sandherr lui-même n'y a jamais songé.

Le défenseur demande avec insistance pourquoi *on n'a pas interrogé la personne honorable* qui a dénoncé les fuites qui s'étaient produites au ministère et qui, d'ailleurs, n'a jamais nommé Dreyfus. On ne peut rien voir de sérieux dans quelques vantardises du capitaine, sur lesquelles on a voulu baser une accusation.

Me Demange s'attache à montrer ensuite le peu d'importance des faits d'indiscrétion attribués à Dreyfus et qui, d'ailleurs, n'ont pas tous été établis. Au fond, la curiosité de Dreyfus était bien naturelle. Il voulait surtout s'instruire, et s'il eût été un espion, il se fut bien gardé d'avoir avec ses camarades cette attitude hautaine qu'on lui a tant reprochée et qui lui a beaucoup nui.

Me Demange passe au témoignage de M. Mertian de Muller, qui a dû être mystifié, car il n'a certainement pas visité la chambre à coucher de l'empereur d'Allemagne. D'ailleurs, la mention que ce témoin a cru lire en marge d'un journal était, autant qu'on peut la reconstituer, conçue dans un allemand de fantaisie. Le témoignage de M. Villon, qui aurait entendu en mai 1894 des officiers allemands parler de *faits postérieurs* à cette époque, doit être considéré comme sans importance.

On ne peut non plus ajouter aucune créance aux renseignements de M. Czernucky, que toutes les informations représentent comme un détraqué.

La seule preuve que vous apportez, dit Me Demange, c'est le bordereau. Qui a pu l'envoyer ? Qui l'a écrit ? Me Demange va examiner l'importance technique du bordereau. Il remarque à ce propos : « Je ne dis pas que je ferai la *lumière, parce que la lumière ne peut pas être* faite, à moins que nous n'ayons les notes énumérées au bordereau. »

Le défenseur cite les paroles du général Deloye, affirmant « qu'il n'était pas impossible » que toutes les pièces du bordereau eussent été entre les mains de Dreyfus. « Voilà, dit-il, où nous en sommes, lorsqu'il s'agit de faire condamner un homme pour trahison. Vous rencontrez cette formule dans la bouche du plus honnête homme. » Que dirait on si lui, Me Demange, recourait à son tour à cette formule : « Il n'a pas été impossible que... » ?

On dira que la lumière est déjà faite et que Dreyfus est coupable. « Eh bien ! moi, je ne ferai pas la lumière, mais puisqu'on fait des hypothèses, j'en ferai aussi et je vous démontrerai qu'il faut faire abstraction de la valeur technique du bordereau. »

Au moment où le président Jouaust s'aperçoit que Me Demange va aborder la question du bordereau, il suspend la séance et renvoie à aujourd'hui samedi la suite du très habile plaidoyer de l'avocat.

A quand le verdict ?

On affirmait hier que le verdict pourrait être rendu aujourd'hui samedi, à midi, Me Labori, découragé, voulant se contenter de tirer quelques conclusions.

Mais vraisemblablement, le plaidoyer de Me Demange occupera encore toute la *séance de ce jour.* Me Labori *ne parlerait* que lundi. Lundi matin, aurait lieu la délibération du Conseil.

Donc, lundi serait la grande journée de Dreyfus. L'accusé semble attendre son heure avec impassibilité.

Autres nouvelles du jour

A Berlin, le bruit court avec persistance que le ministre de l'agriculture serait à la veille de donner sa démission. Cela porterait à trois le nombre des ministres jetés à l'eau pour n'avoir pas voulu boire au canal.

On dit encore qu'une note confidentielle a été envoyée aux hauts fonctionnaires députés agrariens, pour les mettre en demeure d'opter entre leur situation administrative et leur démission de membres du parti agraire.

Il n'est guère possible de continuer les exécutions commencées : ce serait renforcer le parti des agrariens par une coalition des mécontentements. Les vingt-deux landræthe — préfets — qui ont été congédiés l'autre jour pour avoir voté contre la loi du canal, s'entêteront désormais à voter dans le même sens. Aux mises à la retraite doivent succéder les intimidations si le gouvernement veut réduire la *majorité rebelle.*

***

La conscience du général Pelloux, président du cabinet italien, n'est pas fermée à tout remords politique. Il accepterait et il voudrait même que la Chambre discutât les articles du fameux décret-loi mis en vigueur sans la sanction parlementaire.

Mais comme cet esprit fort ne tient pas à se montrer en proie aux ordinaires scrupules qui hantent le reste des humains, il *fait le brave et menace la* Chambre d'une dissolution pour le cas où les procédés obstructionnistes se manifesteraient.

***

A la réunion des Chambres de commerce d'*Angleterre qui a eu lieu* a *Belfast,* on s'est vivement récrié contre l'apathie du gouvernement qui ne crée pas en Chine les lignes de chemins de fer projetées, alors que la Russie et la France ont immédiatement mis la main à l'exécution de leurs projets de voies ferrées.

***

Les dernières rafales de l'hiver balayent le haut plateau désolé qu'est le Transvaal. Dans quelques jours les bourrasques de vent et de pluie y seront remplacées par un tiède printemps. Si les Anglais veulent absolument la guerre, ils ont tout calculé pour faire coïncider l'ouverture des hostilités avec le retour des beaux jours. Commencer plus tôt eût été pour eux une suprême imprudence.

Leur sagesse prévoyante ne pourra cependant pas supprimer l'ennemi terrible qui attend leur cavalerie sous la forme

d'un microbe développé par l'air, l'eau et le fourrage des marais. Le cheval qui en est atteint périt en quelques heures. Les Boërs seuls ont réussi jusqu'à ce jour à en préserver leurs montures.

***

Le passage de M. Mac-Kinley à la présidence des Etats-Unis aura été marqué par une reprise remarquable des affaires : l'argent est revenu aux fermes après des récoltes magnifiques ; les chemins de fer ont transporté plus de marchandises qu'à aucune autre époque ; les recettes et les dividendes ont été superbes ; le nouveau tarif douanier prohibitif a favorisé la production nationale ; les usines ont travaillé ; l'ouvrier a été bien payé ; il a pu dépenser beaucoup.

Dans quelle mesure M. Mac-Kinley a-t-il été l'artisan de cette prospérité ? Il serait facile de prouver que les circonstances se sont montrées telles, sans qu'il y fût pour grand'chose. Peu importe, il en recueillerait tout le bénéfice et son élection, l'an prochain, serait assurée, s'il ne s'était lancé dans l'expansionnisme. Il ne peut plus reculer aujourd'hui, et il a la douleur de voir s'étendre chaque jour le mouvement hostile à sa politique.

***

Les beautés de la bureaucratie :

En Algérie et au Sénégal, l'administration française, au lieu de faire servir aux chevaux de cavalerie l'excellent fourrage du pays, fait partir à leur intention, de Bordeaux, du foin et de l'orge. Cela coûte des prix exorbitants. Et pourquoi cette prodigalité ? — Un règlement dit que les approvisionnements pour la cavalerie partiront de Bordeaux. Il y a des règlements ou il n'y en a pas !

La Fédération des colonies anglaises

La tension des rapports entre l'Angleterre et la République du Transvaal, et l'attitude embarrassée de la Colonie du Cap en présence de graves éventualités, donnent de l'intérêt à une étude que nous ferons aussi courte que possible entre la Grande-Bretagne et ses possessions d'outre-mer.

L'Angleterre n'a jamais été le pays de l'uniformité, et chacune de ses colonies est placée sous un régime spécial ; cependant, on peut ramener ces régimes à trois types principaux. Il y a d'abord l'Empire des Indes dont il serait trop long d'exposer ici le gouvernement ; puis les colonies de la Couronne dont les ministres sont nommés par la reine et responsables devant le Parlement local ; enfin les trois colonies autonomes, qui sont le Canada, l'Australie et l'Afrique australe. C'est de ces dernières que nous avons à nous occuper.

Chacune de ces colonies est placée sous le régime fédératif. Les provinces du Canada s'administrent chacune au moyen d'un Parlement provincial et d'un ministère. Réunies en Fédération, elles forment le Dominion, qui a à son tour un Parlement formé des représentants de toutes les provinces, et un ministère dont le sort dépend du Parlement canadien. Le pouvoir de la reine s'exerce sur le Dominion au moyen d'un gouverneur muni du droit de veto, qu'il exerce rarement, et du droit de nommer la haute Chambre.

L'organisation est la même en principe dans l'Afrique méridionale, avec cette différence toutefois que le régime fédératif n'y fonctionne encore qu'à l'état d'ébauche. Il faut laisser à M. Chamberlain et à M. Cecil Rhodes le soin d'en achever la réalisation complète. Jusque-là cependant, la Colonie du Cap se gouverne d'une façon autonome, si bien que le Parlement du Cap comprend en ce moment une majorité d'Africanders, c'est-à-dire d'anciens Hollandais, qui sympathisent avec les Boërs et refusent carrément de participer à la guerre contre le Transvaal. Le ministère du Cap est également sympathique à la cause des Africanders.

Tout ce que peut faire le représentant de la reine, c'est de comprimer certaines manifestations trop encourageantes pour les Boërs, et au besoin d'opposer son *veto*, au cas où les Africanders de la Colonie décideraient d'accorder au Transvaal un appui direct sous une forme quelconque. Tout au plus peut-on espérer à Londres obtenir par la pression que l'armée du Cap serve d'arrière-garde aux troupes britanniques. Aussi ne tient-on compte, dans les évaluations des forces actuelles de l'Angleterre, que des régiments envoyés par Chamberlain depuis l'Europe ou appelés des autres colonies.

Le régime fédératif paraît près de triompher aussi dans l'Australie. La Constitution qui a établi ce régime, élaborée à Melbourne, a déjà été votée l'an dernier par les Parlements des colonies de Victoria, de l'Australie du Sud, de la Tasmanie. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, la chose a souffert quelques difficultés. La majorité du Parlement s'est prononcée pour la Fédération ; mais la minorité a fait passer un article additionnel portant que la question serait soumise au referendum, et que la résolution du Parlement ne serait valide, que si elle était confirmée par 80.000 suffrages. Ce chiffre ne put pas être atteint dans une première votation ; mais l'épreuve fut renouvelée le 20 juin dernier, et cette fois, la Fédération a été approuvée par 107.000 voix contre 82.300.

La même épreuve doit avoir lieu dans les autres colonies de l'Australie ; leur accession à la nouvelle Constitution n'est pas douteuse. Déjà même elle a été obtenue dans le Queensland. Il ne reste plus que la ratification de la reine, laquelle répond trop aux idées de Sa Majesté pour être refusée.

On aurait tort d'attribuer à des motifs politiques ou à la désaffection l'opposition au régime fédératif. Cette opposition est toute économique et financière. Tandis qu'en Europe, la Grande-Bretagne est libre-échangiste, la plupart de ses colonies pratiquent une politique protectionniste entre elles et même avec la métropole. Comme la Confédération suisse, les colonies australiennes tirent des douanes leurs principales ressources financières. Une fois les barrières douanières abaissées, il faudra trouver d'autres recettes pour équilibrer des budgets très chargés. Là est le point noir pour les contribuables et ils hésitent à affronter les perspectives d'un inconnu qui pourrait devenir très onéreux. Il faut tenir compte aussi des industries qui ont été créées et qui prospèrent sous le régime de la protection, mais qui ne pourraient pas soutenir la concurrence si les taxes étaient notablement réduites.

Ces objections sont sérieuses ; elles ne prévaudront pas cependant contre le courant de l'impérialisme, très puissant dans toutes les colonies anglaises. Le vote populaire dans la Nouvelle Galles du Sud est à cet égard d'une grande signification ; car c'est dans cet Etat que les industries sentent le plus grand besoin de protection, et que les charges du budget sont le plus lourdes.

CONFÉDÉRATION

Assemblée fédérale. — Le Conseil fédéral a arrêté dans sa séance du 7 courant la liste des tractanda de la session d'automne de l'Assemblée fédérale, qui s'ouvrira le 25 septembre, à 4 heures.

Cette liste embrasse jusqu'à présent 45 objets, dont 17 questions ferrugineuses. Entre autres nouveaux tractanda, il y a un recours en grâce d'un pharmacien de Baden, M. Müller, le recours du Dr Locher, à Zurich, et la question du traitement des ouvriers de la Confédération.

La question du sel. — Il y a, paraît-il, en Suisse, une question du sel. Elle a fait l'objet d'une conférence récente entre les directeurs des finances des divers cantons et l'on y aurait étudié l'opportunité de la création d'un monopole fédéral du sel. La mise à l'étude de cette question aurait été motivée par le fait que les salines suisses du Rhin ont formé avec les salines allemandes et françaises un trust dont on prendrait ombrage en haut lieu.

Les Suisses en France. — Il se trouve actuellement en France 75,000 Suisses environ. Il y en a 25,000 à Paris, 8700 dans le Doubs, 4600 dans le Rhône, 3900 dans la Haute-Savoie, 3200 dans les Alpes-Maritimes. Les départements des Bouches du Rhône, du Haut-Rhin et de l'Ain comptent chacun environ 2000 habitants de nationalité suisse ; la Seine-et-Marne 1760, la Seine-Inférieure 1227, l'Oise 1031. Dans chacun des départements de la Côte d'Or, du Jura, de Meurthe-et-Moselle, de l'Isère, de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, de l'Eure, du Var et des Vosges, il s'en trouve 500 à 1000 ; puis viennent la Haute Saône, la Loire, la Savoie, la Gironde, l'Yonne et l'Hérault avec 400 à 500 habitants suisses. Le Lot-et-Garonne arrive bon dernier avec 4 fils de Tell.

Conseil municipal de Berne. — Le Conseil municipal bernois a discuté vendredi soir la procédure à suivre pour les élections au Conseil municipal. Le principe de la représentation proportionnelle n'a été attaqué d'aucun côté.

Certains amendements ont été, en revanche, présentés aux propositions de la Commission relatives au cumul, rotamment par M. Steck, avocat, dans le sens du calcul effectif des partis d'après les voix portées sur les divers candidats, et par M. Sourbeck, dans le sens du calcul d'après les listes de partis présentées. M. Christen a de plus proposé l'exclusion du panachage dans le cumul.

La discussion continuera lundi.

Les courses de Lucerne. — La deuxième journée des courses internationales de Lucerne a été favorisée par un temps superbe. L'affluence était énorme ; les tribunes étaient combles.

Parmi les résultats, nous notons, à la course I, Prix du Pilate ; 1200 fr., 2500 mètres ; 4 partants : 1er, *Bib*, à M. de Graffenried-Villars.

Au banquet qui a précédé les courses, et qui a eu lieu au *Schweizerhof*, sous la présidence de M. von Moos, celui-ci a remercié le comte de Flandre et tous ceux qui ont participé à la réussite des premières courses internationales en Suisse. M. Coraggioni, attaché d'ambassade, a exprimé les regrets du Comité d'honneur pour la mort subite d'un de ses membres, M. de Montholon, ambassadeur de France, et a prié d'excuser les membres du Conseil absents par ce fait. Il a bu à la prospérité des courses internationales de Lucerne.

Le général Byrre, vice-président des courses d'Auteuil, a apporté le salut de la Société des courses d'Auteuil, au Comité des courses internationales de Lucerne.

Marché de bétail — Le nombre des têtes de bétail au grand marché d'Erlenbach s'est élevé à 2000. Les prix se sont maintenus fermes. Il a été expédié 220 wagons de gros bétail, comprenant 1600 têtes, et 6 wagons avec 200 pièces de menu bétail.

FAITS DIVERS

Une réclame originale. — Le *Globe* de Londres assure qu'un liquoriste du Pays de Galles a inventé un nouveau truc pour augmenter sa clientèle. Tous les samedis, il remet une pipe en terre à ses clients assidus. Le samedi suivant, les deux habitués qui ont le mieux culotté leur pipe reçoivent gratuitement une bouteille de whiskey.

Le cabaret ne désemplit pas.

Les méfaits de l'alcool. — Un ouvrier belge, pris de vin, se coucha sur la voie près de Charleroi et s'y endormit. Quelques instants après, un train arriva et le machiniste aperçut un homme couché, la tête sur le rail. Il essaya de renverser la vapeur, mais la pente étant très forte à cet endroit, il ne put éviter un accident. Le malheureux fut broyé ; quand le train fut passé, on trouva l'homme décapité, la tête en bouillie.

Assassins découverts. — Une affaire mystérieuse et extraordinaire s'était produite l'hiver dernier, à Nancy. Un malheureux jeune homme, né Pinglé, fut assassiné un soir dans un chemin désert.

Un peu avant, un honorable négociant, M. Mathis, mercier en gros, avait reçu plusieurs lettres le menaçant de mort s'il ne versait pas 50,000 fr. et lui disant que, pour lui prouver que ce n'était pas une vague menace et qu'on ne reculerait pas devant son propre assassinat, un homme serait tué sous peu.

Le lendemain de la mort de Pinglé, il recevait une nouvelle lettre lui faisant observer que l'assassinat annoncé était consommé et renouvelant la sommation d'avoir à verser les 50,000 fr. aux meurtriers. Le dernier délai fixé était le 25 avril.

Pendant plusieurs mois, M. Mathis vécut dans des transes et sa maison fut gardée. Toutefois l'échéance fatale fut largement dépassée sans qu'aucune tentative eût été faite contre lui.

Cette affaire avait été classée. Les auteurs viennent d'être découverts.

Un jeune brigadier-fourrier du 8e d'artillerie, nommé Tonnelier, arrêté ces jours derniers pour vol de bijoux, est l'auteur des lettres de chantage. Il déclare les avoir écrites sous la dictée du maréchal des logis Monnier, actuellement en état de désertion et réfugié à Bruxelles.

Un mandat d'arrestation vient d'être lancé contre lui. Monnier serait l'assassin du malheureux Pinglé.

Monnier et Tonnelier avaient machiné ce drame pour se procurer de l'argent et mener joyeuse vie.

---

52 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

L'automne d'une femme

PAR

C. DE CHANDENEUX

Avec la convalescence, commença pour la mère et la fille une existence nouvelle et bizarre, comme s'il eût été dans l'éternel dessein de la Providence de tracer à Mademoiselle d'Anglejean une voie de plus en plus épineuse.

La comtesse supporta sa disgrâce physique sans défaillance, en femme intelligente qui sait l'inutilité de la plainte. Elle mura sa vie avec non moins de décision, prenant ses dispositions pour l'achever tout entière dans son hôtel, en plein Paris, comme dans une prison volontaire et luxueuse.

Par son ordre, la moitié de son personnel domestique fut congédié, ses équipages vendus. Elle entendait ne plus sortir, ne recevoir personne, borner ses serviteurs au petit nombre des plus anciens. Le jardin de l'hôtel fut entouré de hauts treillages, semé de plantes grimpantes, mobile rideau qui s'interposait entre elle et la vue des demeures voisines.

Une allée absolument couverte en faisait le tour, à l'abri de tout regard importun. Une serre magnifique permettait la promenade en toute saison, et, lorsqu'elle aurait recouvré l'usage de ses jambes, l'exercice lui-même ne manquerait pas à sa santé.

Quant à ses plaisirs, ils seraient d'un genre bien différent de ceux d'autrefois. Cette femme qui ne lisait jamais se fit remplir une bibliothèque immense ; tous les éditeurs de Paris furent avisés d'avoir à lui envoyer les nouveautés sans exception qui sortiraient de leurs presses.

Cette femme, qui n'ouvrait pas son piano, fit réunir dans son salon ce que le *Ménestrel* pouvait offrir de plus nouveau, sans compter l'amoncellement de toutes les partitions connues.

Elle eut un abonnement à chaque journal parisien, sans s'effrayer de l'énorme quantité de papier noirci, de littérature indigeste et de politique bariolée, qu'elle introduisait ainsi dans son hôtel.

Elle désigna un serviteur spécial pour porter ses charités à domicile. Elle fit tenir ouvert chez son concierge un registre où tout indigent pouvait venir s'inscrire, sans crainte d'être jamais repoussé.

Un coin de l'hôtel fut disposé en salle de concert d'où elle comptait assister, invisible, à l'audition des chanteurs à la mode. Un mécanisme ingénieux transformait au besoin cette pièce en salle de spectacle où les acteurs en renom, ceux de la comédie française en tête, viendraient lui faire entendre, sans la voir, les meilleures scènes de leur répertoire.

Question d'argent que tout cela, et l'argent affluait dans cette demeure où le bonheur n'habitait pas.

Emmeline se prêta sans murmure à ces transformations égoïstes, qui menaçaient sa jeunesse d'un emprisonnement indéfini. Pierrette en pleurait de colère impuissante, et bientôt elle pleura de regret, car le capitaine Rovelou, instruit des projets de la comtesse, déclara vouloir soustraire sa sœur à leurs conséquences.

Vainement la brave fille supplia-t-elle qu'on la laissât poursuivre sa tâche et ne pas abandonner Emmeline dans sa geôle dorée, le capitaine mit en avant la vieille mère infirme qui ne pouvait plus rester seule dans la maisonnette des Accroches. Quand on parlait de sa mère, Pierrette n'osait plus résister.

XVIII

Un matin Rovelou arriva sans être attendu, la figure sévère, afin d'imposer l'obéissance à sa sœur, et le verbe haut, pour s'épargner toute supplication vaine.

Pierrette demanda quelques heures seulement pour ses derniers apprêts de départ. Le cœur gros, elle était à peine capable de les faire, si sa chère Emmeline ne l'eût aidée, en renfonçant courageusement ses larmes.

Le marin passa ces heures de délai à l'hôtel de Madiran ; il s'y sentait plus à l'aise, plus joyeux, que dans cette maison sombre où le muet désespoir de la comtesse mettait son lugubre cachet.

Robert fut heureux de le revoir. C'était un écho des rives bordelaises, que ce brave homme rustique et souriant. Il apportait comme un parfum des Accroches..., nid sauvage, chère solitude, qui restait le meilleur souvenir de sa vie !

— Monsieur, lui dit Rovelou en lui écrasant les doigts entre ses larges mains noueuses, permettez-moi de vous dire que la vie de Paris ne vous vaut rien. Vous êtes maigri, pâli, l'air tout extraordinaire, avec un fond de tristesse dans les yeux qui n'est pas naturel à votre âge !... Que diable !... Là-bas, à Bordeaux, vous étiez autrement frais, dispos et beau garçon ! Oh ! mille milliards de têtes de nègres !... si j'étais sûr que ce soit cette diablesse de capitale qui vous ai surmené comme cela, je vous emmènerais tout net.

— Non, mon ami, répondit Robert, avec un sourire, c'est... c'est le travail.

— Le travail !... Et qu'avez-vous donc tant besoin de travailler ? Laissez cela à nous autres qui ne saurions que faire de notre temps. Ah ! c'est le travail... Alors, faut jeter les livres par la fenêtre, tenez, comme ça.

Et, moitié riant, moitié sérieux, Rovelou prenait sur la table un des ouvrages que Robert compulsait, et le balançait sur le jardin, par la fenêtre ouverte.

Robert l'arrêta, non qu'il eût grand'peur pour l'ennuyeux bouquin, mais par tendresse pour les plates-bandes qui s'alignaient au-dessous.

— Respectez mes fleurs, Rovelou, pour l'amour de Dieu ! Elles sont destinées, cette année, à nous donner l'illusion de la campagne.

— Au fait, monsieur, voici l'été. Vous n'allez donc pas en Champagne ?

— Non, dit distraitement le jeune homme.

(*A suivre.*)

FRIBOURG

AUX MANŒUVRES

La journée de vendredi

Anet, 8 septembre.

Incidents de la marche. — Aspect de la contrée. — Division contre division. — Bataille d'Anet.

La grande guerre est ouverte, et, pour suivre les *événements, vous avez envoyé* quelques correspondants sur place, dont votre serviteur.

Je me suis donc mobilisé, ce matin, non pas dans les fourgons de la Ire division, mais sur ses traces, que j'ai dépistées de toute la vigueur de mes jarrets.

C'est ainsi que, sur la longue route plane de Chiètres à Müntschemier et de là sur le parcours un peu plus accidenté qui va de ce gracieux village à Anet, j'ai constamment assuré mon contact avec les derrières de l'armée du colonel Geilinger. Par moments, je me *trouvais empêtré dans les rangs du* bataillon 11 du Valais, qui venait de Liebistorf, où il avait été cantonné la nuit dernière et où il reprend, ce soir, ses quartiers. Belle troupe, ma foi, et bien commandée.

Tout en observant le mouvement des troupes, je ne me suis pas privé de quelques coups d'œil de contrebande sur le pays traversé. Le village fribourgeois de Chiètres, avec ses auberges cossues et ses prairies plantureuses, vous est connu. De cet endroit, une route, assez monotone dans ses longs rubans *trop droits, traverse une plaine* quelque peu dénudée. Pourtant une belle allée de peupliers signale l'approche du village bernois de Müntschemier, enfoui dans un nid de verdure. Et la route reprend ses contours en plein soleil, n'ayant d'autre ombrage que celui des poteaux télégraphiques.

Mais quelle jolie surprise au sommet de la montée, lorsque se découvre le village d'Anet! A gauche, deux nappes bleues baignent les collines et les vignobles ; c'est le lac de Morat, avec Sugiez et le canal de la Broye ; *c'est le lac de Neuchâtel, avec ses* cités assises mollement sur ses bords. En face de nous, au nord, les sommités sombres du Jura. Et tout autour d'Anet, une série de monticules aux pentes douces, d'où la vue s'étend encore plus belle sur la plaine.

C'est dans cette région romantique que vont retentir bientôt les feux de file des tirailleurs, ce crépitement particulier de la fusillade qui doit avoir quelque chose de sinistre lorsqu'il y a des balles au bout, surtout si ces balles sont plus sérieuses que celle de l'avocat Labori.

*Singulières impressions, celles du spec*tateur profane qui assiste à un exercice de guerre. Il promène autour de lui des regards qui se régalent des harmonies de la nature ; il scrute les lisières des bois ; il se repaît de la belle verdure ravivée par un orage nocturne ; *il voit au loin les lacs* scintiller et les versants des collines s'arrondir. Tout à coup, ce qu'il prenait pour une haie, s'anime et se transforme en une ligne mouvante d'où part une fusillade nourrie, et près de la forêt une bouche de canon vomit subitement de la flamme, suivie bientôt *d'un coup sec et grave qui va se* répercuter d'écho en écho. Et le crépitement de la fusillade répond de plus belle au tonnerre de l'artillerie, et les lignes de tirailleurs se multiplient et s'avancent, et les colonnes de l'infanterie se déploient au pas de course, tandis que les défilés au trot de la cavalerie battent sourdement les sentiers et les chemins tournants, ou même dévalent, avec un sinistre bruit d'éperons et de ferraille, le long des pentes gazonnées.

Puis, quand de toutes parts les masses mouvantes s'ébranlent, *quand l'air est se*coué par le grondement des batteries et la pétarade des fusils, quand les troupes vont s'aborder dans un choc dont l'attente fait frémir involontairement le spectateur, alors voici un phénomène étrange qui se produit. Le clairon sonne, un air de retraite marque la fin du massacre, et un arrêt instantané transforme cette scène de guerre en un tableau de repos sous les armes. On est presque surpris de ne voir nulle part des jonchements de débris, des carcasses sanglantes de chevaux tués et des entassements de morts et de blessés. Les *ambulances sont* restées à distance et la croix rouge ne flotte que sur des santés florissantes, quoique un peu surmenées.

* * *

Les dépêches vous ont transmis les données techniques des opérations de ce jour.

La rencontre des deux divisions a eu lieu près d'Anet. La Ire division a réussi à occuper les hauteurs au nord d'Anet, tandis que la IIe division était en marche. La IIe division a franchi la Thièle sur le pont ordinaire et sur plusieurs *passerelles* lancées par les pontonniers. Elle a développé la 3e brigade de Witzwyl vers Anet, la 4e brigade par Gampelen et le Jolimont contre les hauteurs au nord d'Anet.

La Ire division s'est maintenue avec la Ire brigade d'infanterie et l'artillerie de division près d'Anet, et a développé la 2e brigade d'infanterie contre Tschugg-Müllen.

Les deux divisions avaient un trop grand front de développement, et se sont quelque peu éparpillées. A la suite d'une information venant de l'armée de l'Est, la Ire division s'est retirée, après une heure d'interruption de combat, dans la direction Muntschemier-Chiètres. La IIe division suit jusque sur les hauteurs au nord d'Anet. La supériorité de l'artillerie de la IIe division n'a pas pu être beaucoup utilisée.

La Ire division s'est retirée derrière Chiètres, pour couvrir les passages de la Sarine, sur la ligne Gummenen-Kriechenwyl. La IIe division suit sur les hauteurs d'Anet et Muntschemier.

Scène assez suggestive que celle de l'état-major réuni en cercle pour entendre le rapport des commandants de division et la critique faite par le chef du corps d'armée, M. le colonel Techtermann. Les officiers étrangers sont là prenant des notes et offrant des physionomies qui ne laissent pas deviner les pensées de derrière la tête.

Le colonel Secretan, commandant de la Ire division, s'avance le premier au milieu du cercle. Carte en main, il expose les ordres qu'il a donnés et les mouvements qu'il a exécutés.

Sa division avait l'ordre de marcher sur Berne par Gümmenen. Ses avant-postes s'étaient avancés, dans la nuit, sur la ligne Saint-Blaise Marin-Combes. Son infanterie ne devait passer la Thièle qu'à 8 heures du matin. Elle avait été renforcée par un régiment de cavalerie, une batterie d'artillerie du corps et un demi-bataillon de génie, muni du matériel nécessaire pour forcer le passage de la Thièle. Les avant-postes de l'infanterie avaient reçu l'ordre de patrouiller, pendant la nuit, le long de la Thièle.

Telles avaient été les dispositions prises. Le rassemblement devait avoir lieu, le matin, à sept heures. Dans l'ordre de stationnement, le colonel Secretan avait aussi pris ses mesures pour que l'artillerie pût franchir la Thièle au cas où Anet n'aurait pas été occupé par l'ennemi.

L'avant garde était sous le commandement du colonel Courvoisier. La 3me brigade avait reçu l'ordre de passer avec rapidité le pont de Montmirail et de gagner le bois qui sépare le marais du lac. Elle avait pour mission de s'avancer jusqu'au Lindenhof, de manière à prendre la position d'Anet par le flanc. Si elle était rejetée, elle devait se retirer dans le bois qui est au midi de Tschugg.

L'avant-garde servait de pivot à ce mouvement tournant de la 3me brigade. Mais, au moment où cette manœuvre allait aboutir, on apprit que l'ennemi allait occuper Anet. Le combat fut alors suspendu.

Le colonel Geilinger, commandant de la Ire division, explique, à son tour, les opérations qu'il a conduites et qui ont abouti à l'attaque décisive sur Jolimont, hauteur qui domine Anet au Nord. Les juges de camp ont décidé que cette position avait été prise.

Tel est, au point de vue militaire, le résultat de la journée.

Devant la chapelle de Cressier

La Ire brigade d'infanterie a passé mardi devant la chapelle historique de Cressier. A cette occasion, son commandant a fait lire l'ordre suivant par les chefs des deux premiers régiments, lieutenants colonels Chuard (rég. 1) et Bornand (rég. 2). Cet ordre montre que les chefs n'oublient pas, même au cours de manœuvres pénibles, le côté éducatif de leur mission.

Officiers, sous-officiers, soldats,

Vous allez défiler devant la chapelle commémorative de la *bataille de Morat* pour rendre honneur aux Confédérés qui, en ces lieux mêmes, défirent le duc Charles de Bourgogne dans la journée du 22 juin 1476.

Ce souvenir d'un des plus glorieux faits d'armes des anciens Suisses doit être pour nous un encouragement et un exemple ; il montre ce que peuvent dans tous les temps l'endurance, la discipline, la bravoure et l'esprit d'offensive dans les opérations militaires.

C'est pour développer ces mêmes qualités que nous sommes ici réunis en armes. Il dépend de nous tous et de chacun de vous que, par une patiente préparation durant la paix, les Suisses de notre temps soient, au jour du danger, dignes des anciens Confédérés.

Comptant que vos efforts tendent constamment à ce but, je m'honore de commander la Ire brigade d'infanterie.

Le présent ordre sera lu sous les armes, à chaque régiment par son chef, le 5 septembre 1899, près de Cressier.

Cressier, le 5 septembre 1899, 2 heures du soir.

Le commandant de la Ire brigade d'infanterie :

KŒCHLIN, *colonel.*

Nos gendarmes aux manœuvres

Mercredi matin, la gendarmerie de campagne est arrivée à Morat, où elle est placée sous les ordres de M. le major Stucky, commandant de la police locale de Berne. Gendarmes valaisans, tous hommes de belle taille, gendarmes genevois, vaudois, bernois, *fribourgeois*, à l'attitude fière et décidée, forment un corps de campagne de belle allure et promettent de faire de bonne besogne.

La gendarmerie fribourgeoise, composée de 12 hommes, l'appointé Mühlhauser en tête, produit une impression très favorable; la simplicité de bon goût de l'uniforme et la bonne tenue des hommes sont fort remarquées.

La cantine réservée aux officiers des missions étrangères, sur le champ des manœuvres, est desservie par M. Wæber, propriétaire de l'hôtel du Faucon, à Fribourg.

Les accidents

Le trompette François Besançon, boulanger, de Morges, âgé de 27 ans, s'est noyé en se baignant hier après-midi dans le lac, à Montilier. Son corps a pu être retrouvé.

* * *

Les manœuvres d'hier ont eu lieu par un temps favorable. La forte pluie d'orage tombée pendant la nuit avait rafraîchi la température tropicale de ces jours derniers. Un nombreux public, venu des cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg et de Vaud, s'était rendu sur le terrain des manœuvres.

L'état des troupes est satisfaisant.

Aujourd'hui et lundi, continuation des manœuvres de division contre division.

Demain dimanche, repos.

Conseil communal. — Dans sa dernière séance, le Conseil communal a chargé l'Edilité d'exécuter les travaux nécessaires en vue du raccordement de la rue du Lycée avec la rue du Musée, soit la construction d'une chaussée en macadam et de deux trottoirs. Pour donner plus de dégagement à l'entrée de la place du Collège, l'angle de la terrasse soutenant le bâtiment du Lycée sera arrondi.

Le Conseil a décidé également de faire prolonger la canalisation du gaz sur l'avenue de l'Université, jusqu'au premier remblai des Pilettes, et de faire placer deux candélabres par l'Usine à gaz.

Les obsèques de la vén. Mère Kamoçka. — Fribourg a vu, ce matin, de grandioses funérailles. Celle qu'un très grand concours d'ecclésiastiques et de peuple a accompagnée a sa dernière demeure, la vén. Mère Josephine Thérèse Kamoçka, était une modeste Sœur de la Charité de Saint Vincent de Paul, qui avait évité le bruit et l'éclat dans l'accomplissement de sa belle mission ; mais la reconnaissance publique avait discerné ce qu'il y avait d'élan dans son esprit et de grand dans son cœur. Dans la triple direction d'un important hôpital, d'un orphelinat très peuplé et d'écoles primaires et secondaires florissantes, la Mère Kamoçka a prodigué des talents administratifs remarqués, une activité qu'une santé délicate n'a jamais arrêtée.

Un très long cortège s'est formé devant l'hôpital de la Providence et a accompagné les restes mortels à l'église de la paroisse Saint-Jean, où l'office d'enterrement a été célébré par M. le vicaire-général Pellerin, avec M. le curé Comte faisant les fonctions de diacre, et M. le chanoine Conus, celles de sous-diacre.

Après l'absoute, le cercueil a été ramené à l'hôpital de la Providence et déposé sous le chœur de l'église, dans l'ancienne crypte des Pères Liguoriens, récemment restaurée.

Funiculaire. — Les recettes du funiculaire Neuveville Saint-Pierre se sont élevées à 1655 fr. pendant le mois d'août dernier. C'est la plus forte recette enregistrée depuis l'ouverture de la ligne. Il a été transporté 20,515 voyageurs.

Anniversaire de première messe. — On nous écrit de Cugy :

Hier soir, jeudi, belle et joyeuse fête à Montet, à l'occasion du 25me anniversaire de la première messe de M. l'inspecteur Gapany, rév. curé de la paroisse.

M. Gapany rentrait de la Gruyère où il était allé demander à la belle nature un peu de repos et des forces nouvelles ; il a entendu pour la première fois à son retour la sonnerie des cloches dont il a doté sa paroisse. La population entière, autorités et familles, était massée près du presbytère et, au nom de tous, une paroissienne a lu un compliment redisant les mérites du dévoué pasteur et l'assurant de la reconnaissante affection de ses ouailles. Celles-ci ont offert à M. le curé Gapany un cadeau, en souvenir de ses noces d'argent. M. le curé de Montet a remercié en termes émus.

L'instruction des enfants anormaux. — On nous écrit :

Les maîtres et les maîtresses d'écoles ont été appelés récemment à faire le recensement des enfants trop peu doués pour pouvoir suivre avec fruit l'école primaire. Que fera-t-on de ces enfants? Les laissera-t-on stationner pendant 7 ans au cours inférieur? Cela nuirait à la marche générale de l'école, découragerait le maître, abaisserait la moyenne des notes de la classe et de l'instituteur.

Les privera-t-on complètement du bienfait de l'instruction? Ce serait injuste. Que reste-t-il à faire? Plaçons-les à l'Institut des sourds-muets, à Gruyères, où un cours spécial sera organisé pour tous les enfants âgés de 7 à 9 ans, incapables de fréquenter avec succès une école primaire, mais cependant encore susceptibles d'un peu d'instruction et d'éducation.

L'entrée des élèves aura lieu le 5 octobre.

Pour cette année, la pension est de 6 fr. par semaine.

Nouvel avis à la colonie française. — La visite au monument des soldats français aura lieu demain dimanche, 10 septembre, **avant la messe** pour le repos de l'âme de M. de Montholon ; messe qui reste fixée à 10 ½ heures, et que veut bien célébrer S. G. Mgr Deruaz, en l'église Notre-Dame.

La mission militaire française se trouvera au cimetière à 10 *heures précises*. Les Français sont priés d'y arriver quelques minutes plus tôt. Il n'y aura pas de cortège.

La réception de la colonie française par le général Delanne, chef de la mission militaire française, accompagné du colonel du Moriez et du commandant de Kerraoul, aura lieu après la messe.

Le pétrole. — Jeudi après-midi, vers 2 heures, une fillette de onze ans, enfant du sieur Louis Bersier, à Cugy, était occupée à activer le feu du potager au moyen d'une burette de pétrole. Tout à coup, le récipient fit explosion avec un bruit formidable et le liquide enflammé se répandit sur les vêtements de l'enfant. Celle-ci, toute entourée de flammes, courut affolée se jeter dans le bassin de la fontaine, à 50 mètres de la maison. On l'en retira complètement dépouillée de ses habits, que le feu avait consumés jusqu'au dernier fil, et horriblement brûlée. Malgré les soins qui lui furent donnés par M. le Dr Vorlet, de Payerne, la pauvrette expira à 5 heures.

Jeu dangereux. — Lundi, deux jeunes garçons de Russy, qui se trouvaient on ne sait comment en possession d'une cartouche à balle, s'amusèrent à la fixer dans la fente d'une bûche de bois et à perforer le culot de la douille au moyen d'un clou et d'un marteau. Mal leur en prit. Soudain, la cartouche partit en éclats et les deux imprudents reçurent des fragments de douille, l'un dans l'os du genou et l'autre dans la paume de la main. L'extraction ne put être opérée par M. le Dr Vorlet qu'au prix de beaucoup de peines.

Foires. — Peu d'animation à la foire de septembre, à Morat. Il avait été amené 256 têtes de gros bétail et 845 de petit bétail. Les transactions ont roulé presque exclusivement sur les porcs.

A la foire de Chiètres, jeudi, on comptait 185 têtes de bétail bovin et 175 de menu bétail. Il s'est fait passablement de ventes en bétail pour l'engrais et en vaches laitières.

A Estavayer, mercredi, on comptait sur les divers champs de foire : 178 têtes de gros bétail, 179 porcs, 11 chèvres et 23 moutons.

Les porcs se sont bien vendus ; sensible tendance à la hausse sur les prix de la foire précédente.

Bénichons. — La bénichon d'Estavayer reste fixée, comme d'habitude, au deuxième dimanche de septembre, soit aux 10, 11 et 12 courant, et elle promet cette année-ci, vu l'avancement des travaux de la campagne, d'être encore plus animée que d'habitude.

* * *

Dans le district de la Broye, une seule commune a demandé le renvoi de la bénichon au quatrième dimanche de septembre, c'est celle de *Cheyres*.

La foudre. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, la foudre a tué deux jeunes vaches sur le pâturage des Traverses, rière le village d'Enney. Pendant l'orage d'hier soir, elle en a tué une sur un pâturage d'Albeuve.

Servizio religioso Italiano, Chiesa di Notre Dame. — Messa a 9 ore e mezzo. Predica del Reverendo Rizzi.

Pour la Rédaction J. M. SOUSSENS.

QUE FERONS-NOUS DIMANCHE ?

Nous irons à Morat, jolie ville à arcades et remparts. Musée historique. Obélisque. Vue des Alpes et du Jura. Bains du Lac. Promenades en bateau à vapeur ou en chaloupe à naphte prête à toute heure.

Messieurs Bergmann & Cie, Zurich.

Curieux de vérifier l'authenticité des assertions dans le *Journal du Jura* sur l'efficacité de votre savon au lait de lis, je m'en suis procuré un morceau en l'employant suivant votre mode. Je suis stupéfait de son excellence, et je puis assurer que je ne ferai désormais usage d'aucun autre savon de toilette et le recommanderai chaleureusement à *toute personne*. Je vous devais cette infinie reconnaissance.

Mes plus sincères compliments et salutations distinguées. 1888

B. Schmitz, Bienne.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Albertine EMERY
née SCHUELER

aura lieu en l'église du Collège le 11 septembre, à 8 heures du matin.

R. I. P.

ON DEMANDE A ACHETER d'occasion

1 Victoria

légère, en très bon état.
Th. Wæber, *sellier-carrossier,*
2056 **Fribourg.**

Raisins rouges de table

Caissette de 5 kg., 2 fr. 75 franco.
Belles pommes de table
Panier de 10 kg.. 3 fr. 50 franco.
Morganti frères, Lugano.

A REMETTRE

pour cause de santé, un **important magasin** d'étoffes, de coton, mercerie, épicerie, poterie, etc.
S'adresser à **M. Aug. Pillonel,** à **Orsonnens.** H2968F 1959

Raisins du Piémont

Caisse de 4 ½ kg., 3 fr. 50.
Raisins rouges du Tessin
Caisse de 5 kg., *2 fr. 50 ;* 10 kg., *4 fr. 50.*
Pommes aigres, corb. de 15 kg., *4 fr. 75.*
Franco contre remboursement.
Pompeo Brunelli, Lugano.

A VENDRE

quelques chars à ressorts, ainsi que quelques-uns à pincettes et un à pont. 1673
S'adresser à **M. Albert Burry,** Café du Théâtre, **Fribourg.**

ON DEMANDE

un jeune homme de la Suisse française, de bonne famille catholique, sachant traire et travailler à la campagne, pour entrer dans une famille allemande, où il aurait l'occasion d'apprendre l'allemand ; traitement familier.
S'adresser, avec prétentions de salaire et indication de l'âge, chez **M. Jean Huber,** capitaine, à **Hæggingen,** ct· d'Argovie. 2107

CONFISERIE

Café
Thé
Chocolat
Boissons non alcooliques

98, RUE ZÆHRINGEN, 98
(Près la station du tram)
Tenu par **Md Marie Rebholz**

Seulement 5 fr.

Chaque ménagère devrait commander :
1 élégante cuillère à soupe, lourde, du véritab. métal suisse Britannia.
6 fines cuillères métal Britannia, avec mélange acier.
6 très jolies fourchettes, aussi métal Britannia, avec mélange acier.
6 couteaux de table, solides, avec lames bien tranchantes.
4 essuie-mains, forts, avec franges.

Le tout ensemble

seulement 5 francs

Chaque acheteur reçoit, à titre gracieux, un morceau de savon au *Lait de lis* (prix de vente, 75 ct.).

Bazar populaire Zurich III.

Comptabilité commerciale par **A. Renaud, Chaux-de-Fonds,** 344 pages, relié, à *2 fr. 50* l'exemplaire.

Aux Ménagères ! Le **MAGGI** en flacons donne un goût exquis à tout potage. Il est en vente chez : **Jean Seydoux, négoc., Grattavache.**
Les flacons d'origine de 50 cent. sont remplis à nouveau pour 35 cent., ceux de 90 cent. pour 60 cent. et ceux de 1 fr. 50 pour 90 cent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ, BALE

Allgemeine Electricitæts-Gesellschaft, Bâle
BUREAU D'INSTALLATIONS, LAUSANNE
5, Rue Neuve, 5

Eclairage. — Transport de force. — Elaboration technique de projets et devis. — Dépôt de matériel d'installations. — Lampes à incandescence et à arc. — Lustres. — Appareils de chauffage. — Tubes Rœntgen. 1662

EMPRUNT

DE

Fr. 600,000 par Obligations à primes du Théâtre de la ville de Berne

GARANTI PAR LA COMMUNE MUNICIPALE DE BERNE

Emission de 60,000 Obligations à Fr. 10, divisées en 6000 séries, à 10 titres chacune

Les tirages ont lieu à Berne, ceux des séries le 10 novembre et ceux des primes le 10 décembre.
Ces Obligations participent au tirage de primes de

francs 25,000, 20,000, 15,000
10,000, 5000, 4000, 3000, 2500 et 1000, etc., etc.

et toutes sont remboursées au minimum de **fr. 10.**
L'emprunt sera remboursé conformément au plan des tirages, dans le délai de 61 ans. Le paiement des obligations sorties au tirage s'effectuera, sans déduction de frais, à la **Caisse de la commune de Berne,** un mois après le tirage des primes.

Premier tirage le 10 novembre 1899

Ces Obligations sont en vente au

prix de 10 fr. par pièce

chez les maisons suivantes, où on peut se procurer le prospectus.

Banque populaire suisse.
Banque cantonale fribourgeoise.
A. Glasson et Cie.
Fritz Vogel.
Weck, Aeby et Cie.
Jos. Biadi.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX

La fourniture des rouleaux en tôle ondulée et en bois pour l'Hôtel des Postes, à Fribourg, est mise au concours. Les plans, les conditions et les formulaires de soumission sont déposés auprès de la Direction soussignée, à Berne (Palais fédéral, pavillon ouest, bureau, No 127) et au bureau du conducteur des travaux de l'Hôtel des Postes, à Fribourg, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.
Les offres doivent être adressées sous enveloppe fermée et affranchies, portant la suscription : « Offre pour l'Hôtel des Postes à Fribourg », d'ici au **20 de ce mois** inclusivement, à

La Direction des travaux publics de la Confédération

Berne, le 7 septembre 1899. (B8729) 2104

HOTEL-PENSION A LOUER

Lundi 25 septembre prochain, dès 2 heures après-midi, il sera exposé en location, par voie de mises publiques, l'Hôtel-Pension du **Lion d'Or,** à **Avry-dev.-Pont** (Gruyère), seul établissement dans le chef-lieu d'une paroisse d'environ 1,400 âmes. Clientèle assurée. Bâtiment nouvellement restauré ; place pour nombre d'étrangers. Situation exceptionnelle. Conditions avantageuses. Entrée en jouissance le 1er avril 1900. S'adresser à **M. P. Currat,** notaire, à **Bulle,** ou au propriétaire, **M. Michel Moullet,** à **Avry-dev.-Pont.** H773B 2100

Les 10, 11, 12 et 24 septembre

GRAND MATCH AUX QUILLES

A l'auberge de Corserey
Prix exposés : 150 fr.
Invitation cordiale. **Th. Chatagny,** aubergiste.

Les bureaux du Crédit gruyérien

seront fermés dans l'après-midi des lundi 11 et mardi 12 septembre courant.

Crédit gruyérien, Bulle

reçoit dépôts à terme :
à l'année, coupons semestriels, au 4 %.
à 5 ans, coupons annuels, au 4 ¼ %. 2063-1248

MAISON A VENDRE

à **Romont,** Avenue de la Gare, une **belle maison** de 3 étages, solidement construite.
Cette propriété, avantageusement située, conviendrait pour un pensionnat ou clinique, pension, ou commerce quelconque.
Deux grands jardins de 1500 mètres.
Pour tous renseignements, s'adresser à **Charles CORNU,** propriétaire, **Lion d'Or, ROMONT.** H3109F 2053

Importation de raisins

Nous offrons, aux prix les plus réduits, des chargements complets de raisins en fûts. 2075 **CUNY-ELBEL, BALE.**

RAISINS DU VALAIS
premier choix, 5 kil. à *4 fr. 50* franco.
Jean Jost, *propriétaire,* **Sion.**
— Téléphone. — 2101

Marchands de bois

On offre à vendre un
EXCELLENT PIANO
et **on prendrait en échange,** pour une partie de la somme, des bois de chêne, érable, platane, tilleul, peuplier, etc., sciés ou non.
Ecrire de suite, sous chiffres M9583L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. 2096

Raisins dorés

Caisse d'environ 4 ½ kg., 3 fr. 25.
Raisins rouges du Tessin
5 kg., 2 fr. 50. — 10 kg., 4 fr. 50.
Belles pommes de table
10 kg., 3 fr. 50. — 15 kg., 4 fr. 75.
Pêches 1er choix
5 kg., 3 fr. 25. — 10 kg., 5 fr. 90.
Le tout franco contre remboursement. 2065
Morganti frères, Lugano

Mme Marclay-O'Brien, Champéry, Valais, *cherche*

logement et pension

à prix très modéré, pour elle, son fils de 18 et ses filles de 16 et 15 ans. Offres jusqu'au *15 septembre.* 2103

RAISINS DU VALAIS
Caissette de 5 kg., franco, 4 fr. 50.
2102 **Gaspard Delaloye, Sion.**

RAISINS DU VALAIS

O. DE RIEDMATTEN, Sion
5 kilos *franco,* 4 fr. 50. 2088

On vendra

en mises publiques, *mardi 12 septembre,* dès 3 heures de l'après-midi, la *jolie maison* située rue des Forgerons, 189.
Les mises auront lieu en dite maison.
Pour renseignements, s'adresser au bureau, **rue des Chanoines, No 120,** à **Fribourg.** 2080

RAISINS DE 1re QUALITÉ
Caissette de 4 kil. 2 fr. 50.
EXCELLENTES PÊCHES
Caissette de 4 kil. 2 fr. 50.
Raisins et pêches
mêlés, caiss. de 4 ½ kil. 3 fr.
franco contre remboursement. Recommandé pour cures de raisins chez soi. 2086
Balestra, Locarno.

PENSIONNAT CATHOLIQUE DE JEUNES GENS

(Près **Saint-Michel),** *à* **ZOUG**
Sous la haute protection de Monseigneur l'évêque de Bâle-Lugano.
Cours spéciaux pour apprendre la langue allemande ; cours réaux, gymnase. Situation salubre et magnifique. Rentrée le 4 octobre. Prospectus gratis. H3000Lz 2027 *La Direction.*

LA SUISSE

SOCIÉTÉ
D'ASSURANCES SUR LA VIE
Siège social : LAUSANNE, Rue du Midi, 2

COMPTE 40 ANS D'EXISTENCE

La Suisse fait **tous** les genres d'assurances de capitaux en cas de décès.

La Suisse fait **toutes** les combinaisons de rentes viagères (immédiates, de survie, avec entrée en jouissance différée).

La Suisse fait les assurances de dotations d'enfants et les assurances militaires de capitaux différés pour enfants.

La Suisse fait des assurances populaires, 200 à 2000 francs, avec ou **SANS EXAMEN** médical.

La Suisse achète les rentes viagères, les usufruits et les nu-propriétés.

La Suisse fait des **prêts hypothécaires sans délégations,** combinés ou non avec des contrats d'assurances.

La Suisse offre au public, **sans augmentation de primes,** des assurances **ACCIDENTS** combinées avec des assurances en cas de décès.

Tarifs avantageux. — Conditions libérales.

Pour prospectus, renseignements et offres de représentation dans les localités non pourvues, s'adresser à *M. Philipona, greffier,* à **Bulle,** *agent général pour le canton de Fribourg.* 1312

HERGISWYL — PENSION PILATUS — LAC DES QUAT.-CANT.

Nouvellement installée pour **Pensionnat de demoiselles** Ouverture : 15 octobre

Maîtresse de langues, patentée, attachée spécialement à l'établissement. Prix de pension modérés. Vie de famille. Superbes jardins et maison de bains. Splendide et saine situation sur le lac. Bateaux à rames. Prospectus gratis. Pour renseignements, s'adresser à : **Monsieur le curé Blœttler ; Madame Agnès Blœttler.** 2000

Bulletin extraordinaire de la **LIBERTÉ**

du samedi 9 septembre 1899.

VERDICT

DU

Conseil de guerre de Rennes

Rennes, 9 septembre (4 heures).

L'audience du Conseil de guerre a été reprise à 3 heures. Le commandant Carrière a parlé pendant dix minutes, Me Demange pendant dix minutes également. Le Conseil s'est retiré à 3 ½ heures pour entrer en délibérations.

Rennes, 5 heures.

A 4 h. 50, le Conseil de guerre rend son verdict.

Par 5 voix contre 2, Dreyfus est déclaré coupable de trahison, avec circonstances atténuantes, et condamné à 10 ans de détention.